

LETTRE D'INFORMATION

Juillet 2016



Unité de Psycho - Pathologie Légale ASBL

92, rue Despars – 7500 Tournai

Tel. +32 (0) 69 888 333

Fax +32 (0) 69 888 334

E-mail : cendredappui@uppl.be

Site Web : <http://www.uppl.be>

DIRECTION :

Julien Lagneau

SECRÉTARIAT :

Amandine Lagneau ; Elodie Martin

CENTRE D'APPUI :

Luca Carruana ; Marie-Hélène
Plaëte ; Dorothée Rousseau ;
Bertrand Jacques ; Dr. J-M Verdebout

AVIS SPÉCIALISÉS :

Psychiatres : Dr Michel-Henri Martin ;
Dr Jean-Marc Verdebout ; Sébastien
Verdicq

Psychologues : Luca Carruana ;
Barbara Fettweis ; Anne Hayoit ;
Christophe Kinet ; Clément Laloy ;
Anne-Christy Lemasson ; Donatien
Macquet ; Marc Malempré ; Chloé
Martin ; Vanessa Milazzo ; Bernard
Pihet ; Marie-Hélène Plaëte ;
Dorothée Rousseau ; Audrey Laterza

EQUIPE DE SANTÉ SPÉCIALISÉE

Psychiatre : J-M Verdebout

Psychologues : Luca Carruana ;
Marie-Hélène Plaëte ; Dorothée
Rousseau

Assistant social, sexologue : Bertrand
Jacques

TRIANGLE

Coordination : Véronique Sermon

Formateurs : Sandra Bastaens ;
Virginie Davidts ; Pascale Gérard ;
Bertrand Jacques ; Gwenaëlle
Klinkhomer ; Marie-Charlotte
Quairiat ; Sarah Tannier ; Maurine
Latouche

TABLE DES MATIÈRES

REVUES SCIENTIFIQUES	2
ARTICLES QUI ONT RETENU NOTRE ATTENTION	2
BIBLIOTHEQUE EN LIGNE	4
RAPPORT D'ACTIVITE DE L'UPPL: 2015 EN QUELQUES CHIFFRES	5
RAPPORT D'ACTIVITE DES ESS EN REGION WALLONNE : ANNEE 2014	6
NOUVELLES ACQUISITIONS	7
FILMS & LECTURES	7
COLLOQUE PAROLES D'ENFANTS (26-27/05/2016)	8
REVUE DE PRESSE	9
FORMATIONS & CONFERENCES	12
ETUDES DE CAS	13
CONGRÈS & COLLOQUES	14
TESTOTHEQUE	15

! NOUVEAU A L'UPPL !

Traitements et guidances spécialisés à Namur

En vue d'étendre son activité et de développer son pôle namurois, l'UPPL débute dès à présent ses prises en charges cliniques en ses locaux de Namur. Cette offre de prise en charge permettra de combler l'absence jusqu'ici d'une équipe de santé spécialisée dans la capitale wallonne.

Groupe pour adolescents A.I.C.S. à Tournai



Depuis son existence, l'UPPL a régulièrement été sollicitée dans le cadre d'évaluations spécialisées et de prises en charge d'adolescents auteurs de faits qualifiés infraction à caractère sexuel.

Les réponses apportées sont rarement totalement satisfaisantes tant les possibilités d'une prise en charge spécifique sont limitées, en particulier dans le Hainaut occidental.

Afin de palier ce constat, l'UPPL proposera, dès septembre 2016, une prise en charge pilote en ses locaux de Tournai. Celle-ci s'organisera sur le mode groupal (4 à 7 participants), permettant notamment l'apprentissage par les pairs et l'utilisation d'outils variés. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations (modalités et contenu du programme) et à parler de cette initiative autour de vous !

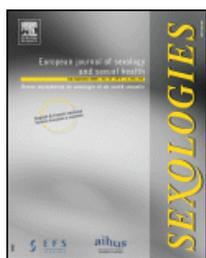
L'UPPL est abonnée à plusieurs revues scientifiques qui peuvent être consultées sur demande :

Acta PsychiatricaBelgica, revue trimestrielle,
Child Abuse & Neglect - The International Journal, revue mensuelle,
Confluences, revue trimestrielle de l'Institut Wallon pour la Santé Mentale (ASBL),
Le Divan familial, revue de thérapie familiale psychanalytique, revue semestrielle,
European Journal of Criminology, revue trimestrielle,
International Journal of Law and Psychiatry, revue bimestrielle,
Journal du Droit des Jeunes, 10 numéros par an,
Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling, revue semestrielle,
Journal of Personality Disorders, revue bimestrielle,
Journal de thérapie comportementale et cognitive, revue trimestrielle,
L'Observatoire - Revue d'Action Sociale & médico-sociale, revue trimestrielle,
Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment, revue trimestrielle,
Revue de la Fédération belge des psychologues, revue trimestrielle,
Universitair Forensisch Centrum (UFC), revue bimestrielle.
Revue européenne de sexologie et de santé mentale, revue trimestrielle.

ARTICLES QUI ONT RETENU NOTRE ATTENTION



- **Dossier : l'éjaculation précoce** (Sexualités humaines, Volume 30, pages 6-46)
- **Education sexuelle – Ce que veulent savoir nos adolescents** (C. Leboulenger. Sexualités humaines, Volume 30, pages 86-88)
- **La carte de l'éducation sexuelle masculine : outil de diagnostic et d'aide à la prise en charge des troubles sexuels** (D. Lefèvre, G. Tixier, et R. Maire. Sexualités humaines, Volume 29, pages 29-52)



Des représentations aux résistances des médecins généralistes à aborder la sexualité avec leurs patients âgés

⇒ L. Cousseau, A. Freyens, A. Corman, B. Escourrou (Sexologies, Vol. 25, n°2 avril-juin 2016, pages 69-78)

Abstract

Contexte Les patients âgés aimeraient que la sexualité soit abordée par leur médecin généraliste. Pourtant ce sujet se fait rare en consultation, alors que les médecins généralistes se disent à l'aise pour en discuter.

Objectifs Identifier les émotions et le vécu des médecins afin de comprendre leurs représentations et leurs comportements face à ce sujet empreint de paradoxe.

Méthode Une enquête qualitative a été menée par entretiens semi-directifs auprès de 12 médecins généralistes installés, de Midi-Pyrénées ; par analyse transversale thématique.

Résultats Les résultats révélèrent que la majorité des médecins généralistes étaient encore sous l'emprise de quelques représentations erronées concernant la sexualité des aînés. Outre le fait qu'ils la percevaient comme différente, l'activité sexuelle des aînés serait vouée à diminuer puis à disparaître. Cependant, ils s'accordaient tous pour dire que l'intérêt d'aborder ce sujet est incontestable et que leur rôle de médecin généraliste présentait les compétences pour s'y confronter. Ils avaient conscience de la place de la santé sexuelle dans le bien-vieillir.

Conclusion Les représentations constituent le socle des résistances et renforcent le sentiment d'illégitimité que les médecins ont sur l'abord de la sexualité avec leurs patients âgés. Un enseignement dédié, réclamé par les médecins tant dans leur cursus universitaire initial que continu, ainsi qu'une meilleure coordination du réseau de correspondants permettrait d'améliorer l'abord de la sexualité avec les patients âgés en consultation.

Préférences en matière de pratiques sexuelles dans la cadre du mariage et rôle de la pornographie

⇒ W. Husain, Z. Qureshi (*Sexologies*, Vol. 25, n°2 avril-juin 2016, pages 85-92)

Abstract

Quelles sont les pratiques sexuelles préférées des hommes et des femmes mariés ? Ces préférences diffèrent-elles selon le genre ? Les hommes et les femmes comprennent-ils les préférences sexuelles de leurs partenaires ? Les personnes mariées sont-elles consommatrices de pornographie ? La consommation de pornographie a-t-elle une influence sur les pratiques sexuelles ? L'absence de réponse pertinente à ces questions dans la littérature scientifique a motivé l'étude de ces aspects importants du comportement humain. Un questionnaire spécifique a été élaboré pour collecter des données. L'étude a été conduite auprès de 100 personnes recrutées pour les besoins de l'enquête par une méthode d'échantillonnage en boule de neige. Les résultats révèlent des faits intéressants sur les préférences en matière de pratiques sexuelles, ainsi qu'une possible influence de la pornographie sur celles-ci. Le coït vaginal, privilégié par les hommes comme par les femmes, se trouve au sommet du classement des préférences en matière de pratiques sexuelles, immédiatement suivi par le sexe oral, l'excitation sexuelle suscitée par la conversation et la voix, et les fantasmes sexuels. Les préférences des hommes et des femmes diffèrent très légèrement. Les hommes comme les femmes comprennent assez bien les préférences et les aversions de leurs partenaires sexuels ; la compréhension des femmes apparaît toutefois meilleure. L'intérêt pour la pornographie est globalement équivalent chez les hommes et les femmes ; il est cependant moindre chez les hommes et plus marqué chez les femmes dans le cadre du mariage qu'en dehors.



Community support for sex offender rehabilitation in Europe

⇒ Tomer Einat, Nati Ronel, Ofer Zemel, M. A. Höing, R. Petrina, L. H. Duke, B. Völlm and B. Vogelvang (*European Journal of Criminology*, Volume 13, Number 4, July 2016. Pp. 491-517)

Abstract

It is assumed that the public holds negative attitudes towards sex offenders, yet an increasing number of European volunteers are involved in sex offender rehabilitation programmes through Circles of Support and Accountability (CoSA). Public attitudes and their correlates have been mainly studied in Anglo-Saxon countries; research in European countries other than the UK is scarce. To fill this gap, a web-based survey was held among web-panels in nine European countries ($n = 200$ per country). Measures included awareness and knowledge about sex offenders, community attitudes towards sex offenders in the community (CATSO), attitudes towards the treatment of sex offenders (ATTSO), public attitudes towards sex offender rehabilitation (PATSOR), support for CoSA, and attitudes towards volunteers working with sex offenders. Results indicated that clear misperceptions were held by a minority. Attitudes tended to be negative, but not extremely, and differences between countries were significant. The amount of support for CoSA was considerable and mean attitudes towards volunteers working with sex offenders were positive. The lower educated held more negative attitudes. Since web-panels were probably not representative on key demographic markers, the results are only indicative. Professionals should especially address the lower educated, correct key misperceptions about recidivism of sex offenders, and provide information about processes of change in convicted sex offenders.



Co-occurrence of intimate partner violence and child sexual abuse: prevalence, risk factors and related issues

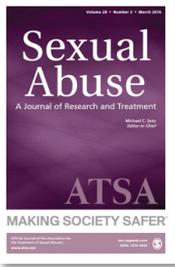
⇒ Z. S. Bidarre, G. Lessard, A. Dumont (*Child abuse & neglect*, Volume 55, May 2016, Pages 10-21)

Abstract

This article proposes a review of the scientific literature on the cooccurrence of intimate partner violence and intrafamilial child sexual abuse. The review of these two types of violence has evolved in distinct research fields and their cooccurrence has rarely been examined. The objective of this article is to examine the existing knowledge about this cooccurrence. A systematic examination of the scientific literature in several relevant databases was conducted using combinations of 20 keywords so as to identify scientific articles, published between 2003 and 2013, that investigated this cooccurrence. The final sample comprised 10 studies. These studies revealed the presence of much heterogeneity regarding the prevalence of the cooccurrence for intimate partner violence with sexual abuse and other maltreatment (from 12% to 70%). The review also highlighted a greater risk for children to be victims of sexual abuse or other maltreatment when exposed to intimate partner violence. The implications of these results and the ensuing recommendations for practice and future research are considered in the discussion section.

Discriminant factors for adolescent sexual offending: on the usefulness of considering both victim age and sibling incest.

⇒ C. C. Joyal, J. Carpentier, C. Martin (Child abuse & neglect, Volume 54, April 2016, Pages 10-23)



What sexual recidivism rates are associated with Static-99R and Static-2002R scores?

⇒ R. Karl Hanson, D. Thornton, L-M. Helmus, and K. M. Babchishin (Sexual Abuse April 2016 28:218-252)

Abstract

Empirical actuarial risk tools are routinely used to assess the recidivism risk of adult sexual offenders. Compared with other forms of risk assessment, one advantage of actuarial risk tools is that they provide recidivism rate estimates. Previous research, however, suggests that there is considerable variability in the recidivism rates associated with the most commonly used sexual offender risk assessment tools (Static-99/R, Static-2002/R). The current study examined the extent to which the variability in the recidivism rates across 21 Static-99R studies ($N = 8,805$) corresponded to the normative groups proposed by the STATIC development group (routine, treatment, high risk/high need). We found strong evidence that routine (i.e., complete) samples were, on average, less likely to reoffend with a sexual offense than offenders in the high-risk/high-need samples (i.e., those explicitly preselected on risk-relevant variables external to STATIC scales). The differences between routine/complete and high-risk/high-need samples, however, were only consistently observed for offenders with low or moderate scores; for offenders with high STATIC scores, the 5-year sexual recidivism rates for these two groups were not meaningfully different. There was only limited evidence to support treatment samples as a distinct sample type; consequently, the use of separate normative tables for treatment samples is not recommended. The current results reinforce the value of regularly updating the norms for empirical actuarial risk tools. Options are discussed on how STATIC scores could be used to inform recidivism rates estimates in applied assessments.

Examining specialization among sex offenders released from prison

⇒ J. Lin and W. Simon (Sexual Abuse April 2016 28: 253-267)

Abstract

A prevailing cultural stereotype about sex offenders is that they tend to specialize in sexual offending. Many recent policy developments—mainly aimed to restrict the liberties of sex offenders—are rooted in this idea. We examined the correctional and arrest records of a sample of 312 sex offenders released on parole in Colorado to determine the prevalence of sexual specialization among these offenders, and to compare the legal and social characteristics of specialists and versatile sex offenders. Overall we found that very few participants officially classified as sex offenders fit the specialist stereotype. Study participants generally displayed versatile histories of criminal offending. We also found that specialists were distinguishable from versatile offenders on certain indices of social integration and mental health, and they were more likely to have had a history of offending against children.

Sexual offenders' perceptions of the client-therapist relationship: the role of risk

⇒ B. L. Blasko, and E. L. Jeglic (Sexual Abuse June 2016 28: 271-290)

Adverse childhood experiences in the lives of male sex offenders: implications for trauma-informed care

⇒ J. S. Levenson, G. M. Willis, and D. S. Prescott (Sexual Abuse June 2016 28: 340-359)

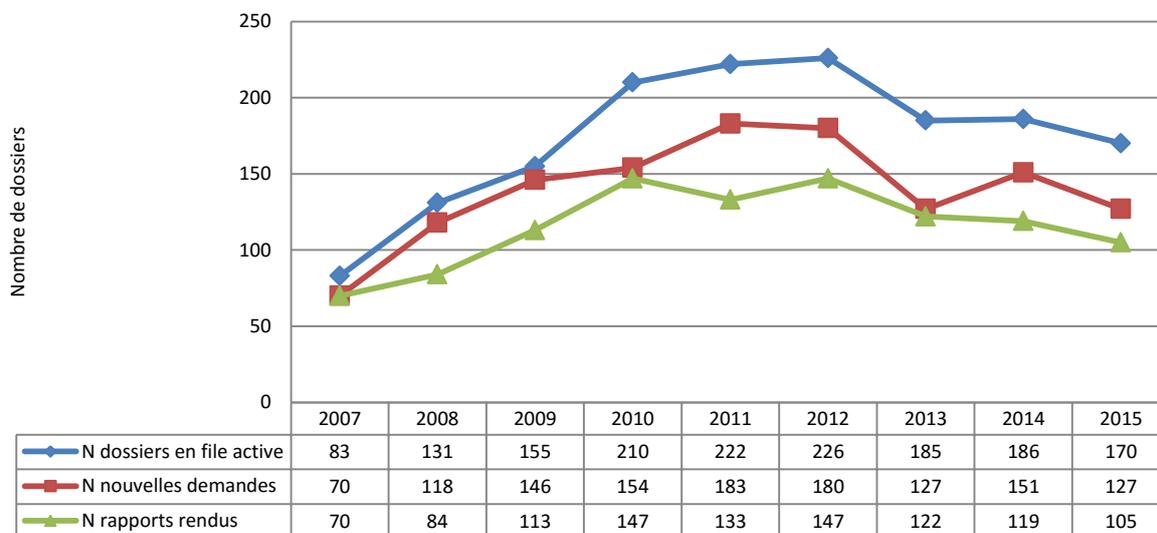
BIBLIOTHEQUE EN LIGNE

Vous pouvez dès à présent consulter notre bibliothèque en ligne via <https://www.zotero.org/uppl/items>. Il s'agit de plus de 3.000 références mises à disposition des professionnels et étudiants. Pour plus d'informations nous vous invitons à consulter l'onglet "Documentation" de notre site.

zotero

A. LES DEMANDES D'EVALUATION

Graph 1: Evolution du nombre de dossiers de 2007 à 2015



Nous comptabilisons 105 rapports d'évaluation rendus en 2015 :

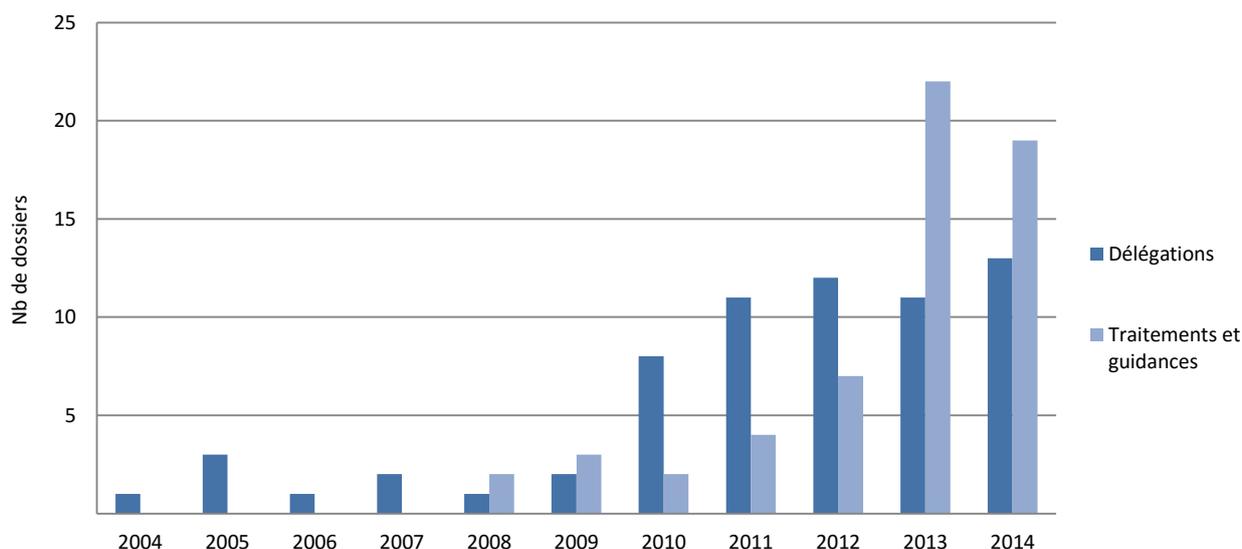
- 44 rapports (41,9 %) concernaient des demandes adressées à l'UPPL en 2014 ;
- 61 rapports (58,1 %) concernaient des demandes reçues en 2015.

B. TRAITEMENTS ET GUIDANCES

En 2015, nous avons comptabilisé :

- 120 traitements en cours au 1^{er} janvier 2015 (dont 59 traitements au sein de l'UPPL et 61 traitements délégués) ;
- 47 nouvelles demandes durant l'année ;
- 29 nouveaux traitements débutés en cours d'année ;
- 15 nouvelles conventions tripartites signées en cours d'année ;
- 36 interruptions de traitements durant l'année dont 19 en fin de contrainte ;
- 114 traitements en cours au 31 décembre 2015.

Graph 2: Répartition des traitements en cours au 01/01/2015 selon l'année de début et le type de prise en charge (N=126)



RAPPORT D'ACTIVITE DES ESS EN REGION WALLONNE : ANNEE 2014

Les chiffres présentés ci-dessous sont ceux de l'année 2014, ceux concernant l'activité 2015 paraîtront dans une prochaine newsletter.

Les ESS emploient 57 professionnels pour un total de 25 Equivalents Temps-Plein.

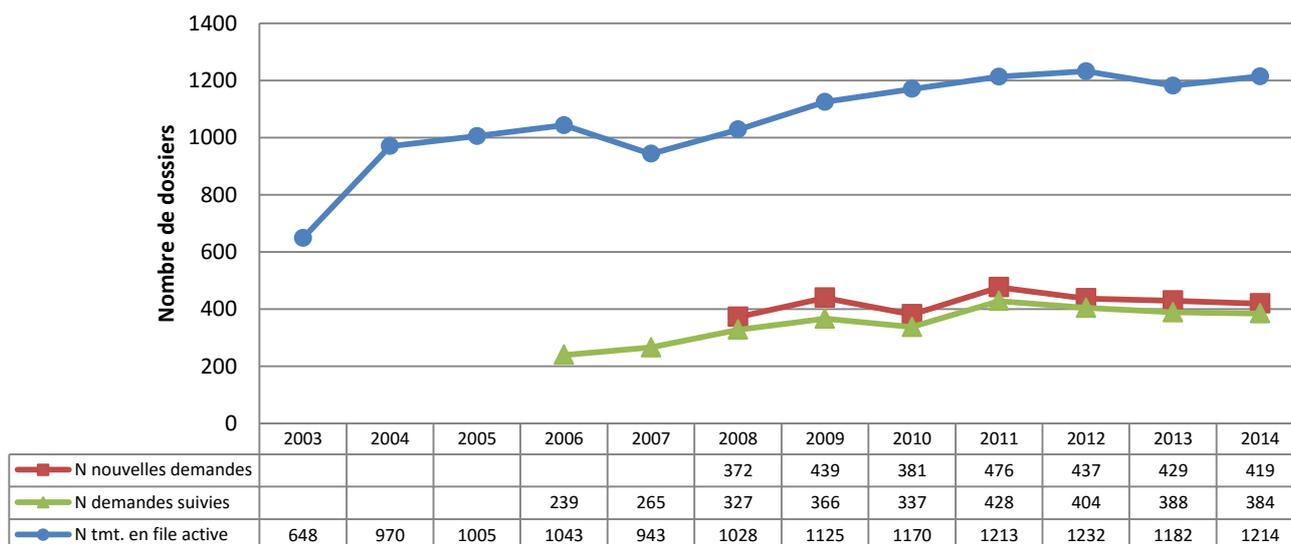
A. FORMATIONS SUIVIES EN 2014:

- 1685 h de formations spécifiques;
- 865 h de formations non-spécifiques

B. TRAITEMENTS ET GUIDANCES:

- 830 traitements et guidances au 01/01/2014
- 419 nouvelles demandes
- 35 refus
- 384 demandes acceptées
- 19 délégations immédiates
- 365 acceptées au sein des ESS
- 275 clôtures de dossier en 2014
- 880 traitements et guidances au 31/12/2014
- 8 343 h de consultations individuelles
- 2 607 h consacrées pour la prise en charge de groupes
- 1 214 dossiers actifs en 2014

Graphe 1: Evolution du nombre de traitements et guidances de 2003 à 2014

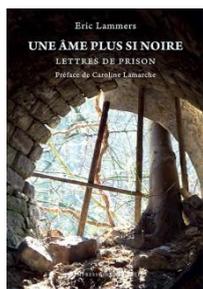


C. DELEGATIONS DE TRAITEMENTS

- 91 traitements délégués au 01/01/2014
- 19 nouvelles délégations
- 43 clôtures de délégations
- 67 traitements délégués au 31/12/2014

D. EVALUATIONS SPECIALISEES

- 310 nouvelles demandes en 2014
- 29 refus
- 263 rapports rendus en 2014
- 3,8 mois de délai moyen pour la réalisation des rapports
- 3 342 h de travail pour les 282 rapports rendus en 2014
- 11 h de moyenne de réalisation des rapports rendus en 2014



Une âme plus si noire – Lettres de prison (Eric Lammers - Préface de Caroline Lamarche. 2016. Les impressions nouvelles)

Car vivre dans un monde où nul n'est pardonné, où la rédemption est refusée, c'est comme vivre en enfer."

(Milan Kundera, *La Plaisanterie*)

« Je dois vous dire que je suis condamné à mort et ne suis pas considéré comme une personne bien recommandable. Je suis passé deux fois aux assises pour quatre assassinats différents... Il n'y a pas que des meurtres, il y a aussi des vols de tableaux, de camions de cigarettes, de diamants, d'argent... À quarante ans pile, j'ai vécu seize ans et six mois derrière les fers, sous les barreaux, sans un congé ni une sortie, rien, dont sept ans en régime strict et près de cinq en isolation complète. » *Une âme plus si noire* » propose un montage des lettres envoyées par Eric Lammers à Caroline Lamarche de janvier 2001 à décembre 2002, depuis ses deux derniers lieux d'incarcération : la prison de haute sécurité d'Andenne, décrite comme un enfer, et celle de Verviers, où il dit avoir été « accueilli dans la joie et en ayant l'impression de rentrer à la maison ». Au fil des lettres adressées à celle qui accompagne son projet de roman, on le voit passer des rodomontades d'un taulard endurci à la nostalgie lancinante du monde extérieur, d'un goût non dissimulé pour la castagne à une empathie croissante envers ses codétenus. Autoportrait d'un homme libéré par l'écriture, ce témoignage est surtout un texte littéraire de grande qualité, vivant, coloré, plein d'humour et finalement très émouvant.



Le choc de la réalité : surmonter les épreuves grâce à la thérapie ACT (Dr Russ Harris. 2013. Les Editions de l'Homme)

Perte d'un être cher, maladie, isolement, échec, déception... Les coups durs de la vie vous font-ils vaciller ? Vous luttez pour conserver l'équilibre, mais il vous arrive parfois de chuter ? Ce livre vous aidera non seulement à surmonter les épreuves, mais à en ressortir plus fort. Perte d'un être cher, maladie, isolement, échec, déception... Les coups durs de la vie vous font-ils vaciller ? Vous luttez pour conserver l'équilibre, mais il vous arrive parfois de chuter ?

Ce livre vous aidera non seulement à surmonter les épreuves, mais à en ressortir plus fort. Fondée sur l'acceptation et l'engagement, la thérapie ACT vous amène à faire preuve d'indulgence envers vous-même, à prendre de la distance par rapport aux événements et à choisir consciemment l'attitude à adopter devant les situations difficiles. Enrichi par des témoignages

personnels émouvants et des exercices pratiques de relaxation et de concentration, cet ouvrage vous aidera à garder le cap au milieu de la tempête et à apprécier les cadeaux que la vie a à offrir.



Le piège du bonheur (Dr Russ Harris. 2009. Les Editions de l'Homme)

Pionnier de l'approche et de la cure psychanalytique des psychoses, Paul-Claude Racamier montre, dans cet ouvrage devenu un classique, à quelles complexités de la vie mentale se livre le moi schizophrénique. Jusqu'où le moi peut-il aller trop loin ? Quelle différence existe-t-il entre psychose et folie ? Comment faire pour être en n'étant pas ? Telles sont quelques-unes des énigmes soulevées par Racamier, qui présente pour la première fois des notions nouvelles ou renouvelées comme la séduction narcissique, l'Anti-Cédipe et la paradoxalité. Éclairant les ressorts universels de l'existence humaine, elles n'ont pas fini de faire leur chemin dans la connaissance des groupes et des familles comme des individus.

FILMS & LECTURES



Série : Masters of sex

Date de sortie : 2013 (4 saisons)

Réalisateur : Michelle Ashford

La série retrace le quotidien professionnel et affectif des deux célèbres chercheurs américains spécialisés dans l'étude des comportements sexuels : William Masters et Virginia Johnson. Ils sont les premiers à avoir mesuré la réponse sexuelle chez l'Homme. Leurs travaux ont débouchés sur de nombreux ouvrages de référence dont le premier « Human Sexual Response » fut publié dès 1966.



Film : Hasta la vista

Date de sortie : 07 mars 2012 (1h 53min)
Réalisateur : Geoffrey Enthoven

Trois jeunes d'une vingtaine d'années aiment le vin et les femmes, mais ils sont encore vierges. Sous prétexte d'une route des vins, ils embarquent pour un voyage en Espagne dans l'espoir d'avoir leur première expérience sexuelle. Rien ne les arrêtera... Pas même leurs handicaps : l'un est aveugle, l'autre est confiné sur une chaise roulante et le troisième est complètement paralysé.



Film : Después de Lucía

Date de sortie : 3 octobre 2012 (1h 43min)
Réalisateur : Michel Franco

Lucía est morte dans un accident de voiture il y a six mois ; depuis, son mari Roberto et sa fille Alejandra, tentent de surmonter ce deuil. Afin de prendre un nouveau départ, Roberto décide de s'installer à Mexico. Alejandra se retrouve, nouvelle, dans une classe. Plus jolie, plus brillante, elle est rapidement la cible d'envie et de jalousie de la part de ses camarades. Refusant d'en parler à son père, elle devient une proie, un bouc émissaire.

COLLOQUE PAROLES D'ENFANTS (26-27/05/2016)

Les 26 et 27 mai 2016, l'équipe de l'UPPL a pu assister au colloque organisé par Paroles d'enfants: "*Quand l'intime s'invite dans les interventions psychosociales*". Parmi les différentes interventions, toutes de grande qualité, la présentation de Catherine Agthe Diserens "*Le handicap vécu comme un troisième sexe*" a particulièrement retenu notre attention. Selon cette sexopédagogue spécialisée, les parents d'un enfant présentant un handicap traversent cinq étapes singulières qu'il est utile d'avoir à l'esprit:

- L'annonce du handicap à la naissance

Grâce aux progrès médicaux, les annonces de handicap à la naissance se font de plus en plus rares. Toutefois, lorsqu'elles ont lieu, l'identité sexuée arrive en second plan et devient mineure. En effet, lors de l'annonce, c'est le handicap lui-même qui vient constituer l'identité : « c'est un bébé handicapé ».

- Fusion entretenue dans les soins de l'hygiène intime

L'hygiène des organes génitaux nécessite une intrusion des parents qui peut être troublante voire dérangeante et qui, bien souvent, fait resurgir le tabou de l'inceste. Le corps asexué vient légitimer le soin et le concept de handicap comme identité est alors renforcé.

- La puberté

Au moment de la puberté, le corps en devenir sexué 'saute au visage' des parents. Il s'agit généralement d'une étape qui effraye les proches qui craignent l'abus. Souvent, la crainte de l'abus se manifeste, pour la fille, d'une crainte qu'elle soit abusée et, pour le garçon, qu'il abuse quelqu'un. Ces craintes amènent des comportements protecteurs qui empêchent les expériences d'adolescents habituellement vécues.

- Jeune âge adulte

Le corps sexué s'étant imposé durant la puberté, les parents ne nient plus l'identité féminine/masculine. Par contre, ils repoussent l'idée du couple et de la relation amoureuse. Ce qu'ils redoutent d'autant plus sont le mariage et sa finalité qu'est la procréation.

- Jeune âge adulte bis

La tendresse et les élans amoureux de l'adulte présentant un handicap et perçus par les parents peuvent raviver un souvenir douloureux : en se donnant plaisir on peut créer du handicap. Dans le couple parental, se faire plaisir à créer du handicap.

En conclusion, de la naissance jusqu'à l'âge adulte, nous sommes inégaux face au handicap et d'autant plus lorsque ce dernier se décline avec la sexualité. Celui qui 'se met à la place de' peut à tout moment choisir de quitter celle-ci ; le parent, lui, n'a pas le choix. Il est nécessaire d'accueillir et de soutenir les parents lors de ces différentes étapes.

LA LUTTE CONTRE LE VIOL RESTE FAIBLE (Le Soir, E. Blogie, 08/07/2016, pp.11)

VIOLENCES

L'Allemagne a modifié sa législation, jusqu'ici très restrictive

Une mobilisation importante de la société civile allemande a fini par atteindre le Bundestag: l'Allemagne a enfin renversé sa définition du viol ce jeudi 7 juillet, en y incluant la notion de consentement.

« Non, c'est non ! » Le consentement est enfin devenu central dans la définition du viol en Allemagne. En Belgique, la loi insiste sur cette notion... Mais en pratique, les condamnations sont très rares. Non, un viol n'est pas forcément l'œuvre d'un inconnu qui tabasse ou étrangle une jeune femme pour arriver à ses fins dans un parking sombre. Ce cliché, encore souvent partagé, présidait également à la définition légale du viol en Allemagne jusqu'à ce jeudi. L'article 177 du Code pénal, qui remonte à 1998, cantonnait en effet le viol aux relations sexuelles obtenues « *par la violence, par une menace portant sur la vie ou l'intégrité corporelle* », ou lorsque la victime se trouve « *privée de toute défense* ». Ce jeudi, la chambre basse de la République fédérale a voté à l'unanimité un nouveau texte de loi proclamant le principe du « Non, c'est non ». Tout acte sexuel commis « *contre la volonté identifiable d'une autre personne* » devient donc une infraction pénale, allant de l'agression au viol, selon qu'il y ait pénétration ou non.

En réalité, l'Allemagne, avec cette définition particulièrement restrictive du viol, était de ce point de vue particulièrement à la traîne par rapport à la plupart des autres pays européens. Pour Karin Heisecke, membre de la fédération nationale allemande des centres SOS Viol, « *la plupart des Allemands n'étaient même pas au courant de cette définition. Par contre, les associations la dénonçaient depuis longtemps, mais personne ne les écoutait. Il a fallu que d'autres associations de femmes et des députées de tous partis s'y joignent pour que le mouvement prenne.* » En cause : des associations aux faibles ressources, mais aussi un certain conservatisme allemand bien installé...



En Belgique, le viol est défini dans le code pénal comme « *tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit et par quelque moyen que ce soit, commis sur une personne qui n'y consent pas* ». Le texte précise qu'« *il n'y a pas consentement notamment lorsque l'acte a été imposé par violence, contrainte ou ruse, ou a été rendu possible en raison d'une infirmité ou d'une déficience physique ou mentale de la victime* ». Dans la théorie, la Belgique possède donc une loi viol efficace et qui satisfait les associations de défense des droits des femmes. Dans la pratique, par contre, les choses se corsent. En moyenne, plus de dix plaintes sont déposées chaque jour en Belgique... Mais sur ces dix plaintes, seule une débouche sur une condamnation.

Pour Irène Zeilinger, directrice de Garance, ASBL qui lutte contre les violences faites aux femmes, plusieurs points pourraient donc être améliorés dans la façon dont la Belgique lutte contre le viol. L'accueil des victimes par la police tout d'abord, même s'il s'est amélioré ces quinze dernières années. Un manque de moyens affaiblit également les enquêtes. Ainsi, il existe des « kits viol » à la disposition des victimes dans les hôpitaux afin qu'elles obtiennent des preuves matérielles de leur agression. Ces kits peuvent donner lieu à des tests ADN. Or, si le violeur reconnaît les faits, son ADN ne sera pas analysé, par mesure d'économie. Il sera dès lors éventuellement condamné pour cette agression spécifique, mais d'autres viols dont il serait l'auteur ne seront pas élucidés...

Enfin, Irène Zeilinger dénonce encore l'attitude générale du parquet, où la méfiance qui pèse sur les victimes de viol est sans commune mesure : « *Il n'existe jamais une telle méfiance envers les victimes de vol ou de cambriolage, par exemple ! Outre le fait que cela culpabilise énormément les femmes, cela influence aussi l'enquête. On passe presque plus de temps à tenter de prouver qu'elle a tort plutôt que raison.* »

La loi Salduz, qui permet à une personne interpellée de disposer d'un avocat dès les premières heures de la garde à vue, a d'ailleurs encore fait diminuer les condamnations pour viol en Belgique, explique la présidente de Garance : « *Dans l'absolu, c'est une loi positive, bien entendu, mais cela met toutes les ressources du côté de l'agresseur. Globalement, le viol étant une infraction pénale, la victime n'a pas de rôle actif, pas d'avocat, puisque c'est l'Etat contre l'agresseur. Au final, un violeur a vraiment très peu de risques de se faire condamner dans notre pays.* »

S'il existe peu de chiffres en Belgique, une enquête d'Amnesty datant de 2014 renseigne que 46 % des personnes interrogées sont ou ont déjà été victimes de violences sexuelles jugées « graves ». Et qu'une femme sur quatre a déjà été abusée par son conjoint. Enfin, l'enquête enseignait aussi que seules 16 % des victimes de violences sexuelles graves ont déposé plainte à la police...

Au KUNSTEN, MILO RAU EXORCISE LES DEMONS DE BELGIQUE (Le Soir, 17/05/2016)

Ne cachons pas que nous allions voir ce spectacle avec une bonne dose d'appréhension dans les poches, refroidie que nous étions par de nombreuses autres pièces jouées par des enfants. Chaque fois, l'exercice nous avait paru superficiel, avec des enfants transformés en singes savants, dressés pour jouer avec les codes des adultes. Et voilà que Five Easy Pieces non seulement balaye toutes nos réticences mais compose par-dessus le marché l'une des plus bouleversantes fables sur l'histoire de la Belgique.

Des métaphores puissantes

Le terrain pourtant était glissant : Rejouer l'affaire Dutroux avec sept enfants, de 8 à 13 ans. Comment reconstituer tous les éléments de cette histoire de pédophilie et de meurtres à travers ces êtres qui ont encore du lait derrière les oreilles ? On dit que la vérité sort de la bouche des enfants mais comment cette vérité-là peut-elle traverser des corps dont l'innocence transparaît par chaque pore ? C'est là tout le génie, téméraire, de Milo Rau, qui ne bride jamais la candeur des jeunes acteurs mais glisse dans ce jeu forcément pervers des métaphores puissantes. Ainsi, la manière dont Peter Seynaeve, seul adulte sur le plateau, dirige, et donc manipule, ces enfants de scènes en scènes s'apparente en quelque sorte à un acte malsain.

Un pays en déliquescence

Terrible parallèle qui contribue à déstabiliser le spectateur même si la pièce s'épanche moins sur l'horreur de l'affaire Dutroux que sur ce qu'elle raconte de la Belgique. On y retrace les liens de Dutroux avec le Congo, ancienne colonie belge où son père était enseignant. On se souvient que ses crimes se sont déployés dans le bassin minier autour de Charleroi, une terre où l'on creusait soudain « non pas pour trouver du charbon mais des fillettes ». D'autres scènes convoquent les failles de l'enquête, failles dans lesquelles se sont glissées toutes sortes de fantasmes sur la corruption des élites. À mesure que se rejoue une cérémonie funéraire d'où furent exclus le Roi et les politiciens, on repense à un pays alors au bord de l'implosion, ce qui nous renvoie à une certaine déliquescence de la Belgique aujourd'hui. Que dire encore de cette marche blanche qui fut peut-être le seul moment d'union nationale dans un pays distendu depuis toujours ?

Le trouble et le jeu

Milo Rau a nourri son travail de recherches documentaires ou de discussions avec certaines personnes directement concernées par l'affaire Dutroux pour en extraire des moments terriblement humains : le désespoir d'un père dont le fils devient un meurtrier ou la douleur des parents dont l'enfant est mort. Comment ne pas avoir la gorge nouée quand le jeune Pepijn incarne le père de Julie Lejeune, brisé par le chagrin, ses larmes filmées en gros plan ? Comment ne pas frissonner quand la petite Rachel se déshabille sur un matelas avant de rejouer le calvaire de Sabine, enfermée dans une cave, écrivant des lettres à vous déchirer le cœur ? Heureusement, ces moments de troubles intenses sont contrebalancés par des parenthèses plus cocasses quand celle-ci chante Rihanna, celui-ci ébauche quelques pas de ballet, telle petite se demande comment faire la morte, ou tel autre philosophe sur le théâtre. Suivis par une psychologue et étroitement encadrés par leurs parents, les enfants semblent digérer cette histoire avec une aisance étonnante, ce qui les rend d'autant plus bouleversants. Ils deviennent ici les marionnettes passionnantes d'une histoire complexe. Mais le destin ne fait-il pas de nous tous de tragiques pantins ?



LE DÉBAT SUR LE SYSTÈME CARCÉRAL DEVRAIT PORTER SUR LES NORMES À IMPOSER DANS LES PRISONS ET LA DÉFINITION DU STATUT DES AGENTS PÉNITENTIAIRES. CARTE BLANCHE.

La crise profonde de la Justice Belge n'est pas un fait nouveau mais la grève des surveillants pénitentiaires dans la partie francophone du pays est pour ainsi dire la goutte qui fait déborder le vase. Les agents pénitentiaires se sont mis en grève pour dénoncer la volonté du gouvernement d'imposer de nouvelles restrictions budgétaires au secteur. L'attention s'est rapidement focalisée sur la question d'obliger ou non les agents pénitentiaires à assurer un « service minimum », la Belgique étant le seul pays européen (avec l'Albanie) à ne pas le garantir. La Police a dès lors pris la relève, pour tenter d'assurer – avec encore moins de moyens – le respect d'un minimum de dignité et d'humanité aux détenus. Il est entre-temps apparu que la question du service minimum était en réalité l'arbre qui cachait la forêt de la faillite du système belge et les magistrats ont fait entendre leur position, en rendant des décisions de mise en libération ainsi que de condamnation de l'Etat belge pour non-respect des droits fondamentaux.

Tout récemment, le Premier Président de la Cour de Cassation qualifiait l'Etat Belge d'« Etat voyou » ! Cette déclaration fracassante a ouvert le débat sur la Justice au sens le plus large. Magistrats, avocats et professeurs d'universités se sont succédé pour condamner le gouvernement actuel, lequel serait seul responsable de l'aggravation de la maladie qui, cependant, ronge la Justice depuis plusieurs années (!). Résultat : la grève des surveillants pénitentiaires a été sabotée par des débats généraux qui ont presque fait oublier l'appel désespéré de ceux-là.

Des hommes, pas des briques

Le débat actuel ne devrait-il pas se rencontrer en amont du problème en se penchant sur la question de ce que devrait être, à notre époque, le système pénitentiaire ? N'est-il pas temps également que ce débat aboutisse, notamment à la définition du statut d'agent pénitentiaire et des profils recherchés pour le poste ? Feue Madame Florence Dufaux, sociologue et membre de l'Observatoire international des prisons, qui a longuement analysé l'histoire et l'évolution du système carcéral affirmait que, malgré l'adoption de la loi Dupont (2005) portant sur l'administration des prisons et le statut juridique interne des détenus, les conditions de détention ne s'étaient guère améliorées depuis la « prison moderne » du XVIIIe siècle. Ce même auteur critiquait en outre la construction de nouveaux établissements pénitentiaires comme représentant le seul remède à apporter au système pénitentiaire actuel. Or, la question de la construction de nouveaux établissements pénitentiaires revient d'actualité dans le cadre des négociations entre le ministre de la Justice et les syndicats des surveillants et, nous semble-t-il, une fois de plus le rôle des surveillants et la valorisation de leur travail soient négligés. Et pourtant les prisons ne sont pas seulement des « briques » mais avant tout des « hommes » !

Le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a pourtant adopté, le 11 janvier 2006, une Recommandation portant sur les règles pénitentiaires et comportant 108 règles visant à harmoniser les politiques pénitentiaires des Etats membres en les invitant à adopter des normes communes sur cette matière. Les deux grands axes en sont les droits fondamentaux reconnus aux détenus et la professionnalisation de la fonction de surveillant pénitentiaire. Ainsi, l'article 72.4 établit que « *le personnel doit exercer son travail en respectant des normes professionnelles et personnelles élevées* » et, dans son commentaire, précise que « *... travailler dans les prisons exige donc une combinaison de talent personnel et compétences professionnelles* ». L'article 76 établit la nécessité de sélectionner « *soigneusement* » le personnel, de le former et de le doter d'un statut « *susceptible de lui assurer le respect de la société civile* ». Enfin, l'article 79.2 relatif aux « *avantages sociaux et les conditions d'emploi* » précise en commentaire que « *la valorisation d'une profession dépend dans une grande mesure de sa rémunération. Les gouvernements devraient reconnaître le droit du personnel pénitentiaire à une rémunération appropriée en rapport... avec la nature complexe et parfois dangereuse de ce travail...* ».

Force est de constater que les mesures gouvernementales, loin de s'aligner aux recommandations européennes en la matière, visent une diminution des moyens, sans même aborder la revalorisation de la profession d'agent pénitentiaire. Or, et depuis le premier jour de la grève, le problème n'est pas l'inhumanité des conditions de détention causées par la grève mais l'inhumanité des conditions de détention et des conditions de travail imposées aux agents pénitentiaires et aux détenus. Toute la politique carcérale belge est contraire à la doctrine européenne et à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. Il est urgent que le gouvernement se penche réellement sur la question et c'est à juste titre que les surveillants demandent un statut propre à leur profession et exigent l'application des droits que l'Europe leur a reconnus en empêchant que leur grève soit sabotée !

FORMATIONS UPPL

MODULES DE FORMATION DE BASE :

MODULE 1 : SENSIBILISATION AUX PROBLÉMATIQUES DES AUTEURS D'INFRACTIONS À CARACTÈRE SEXUEL

(Fabienne GLOWACZ, Psychologue et Bernard PIHET, Psychologue) : *Selon la demande, les dates sont à définir dans le cadre du dernier trimestre*

MODULE 2 : ENJEUX ET MÉTHODES DE L'INVESTIGATION SEXOLOGIQUE DES AICS

(Bertrand JACQUES, Assistant social, sexologue, Julien LAGNEAUX, Criminologue, sexologue) : *Dates à définir*

MODULE 3 : APPROCHE CRIMINOLOGIQUE DE L'ÉVALUATION ET DU TRAITEMENT DES AICS : 2017

MODULE 4 : APPROCHE PSYCHOPATHOLOGIQUE DE L'ÉVALUATION ET DU TRAITEMENT DES AICS : *Dernier trimestre 2016*

Détails, tarifs et inscriptions sur notre site www.uppl.be,
au 069/888333 ou par mail via centredappui@uppl.be

FORMATIONS EXTERIEURES

VIOLENCES ET TROUBLES MENTAUX (T. PHAM – UMONS)

PARTICIPATION FINANCIÈRE

- 175 € par journée de formation;
- Une réduction de 30 % (50 % pour les anciens étudiants et les membres du personnel UMONS) est accordée pour une inscription à l'ensemble du programme. Les demandes de désistement doivent être transmises 15 jours au plus tard avant le début de chaque module. Après ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.
- Les cours sont donnés de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, dans les locaux de l'UMONS, Campus des Sciences Humaines (Bâtiment Warocqué), place Warocqué, 17 – 7000 MONS.

Informations et formulaire d'inscription à l'adresse suivante :

https://portail.umons.ac.be/FR/universite/partenaires/extension_UMONS/formations_specifiques/Documents/CATALOGUE%20FORMATIONS%202015-2016%20DEF.pdf

URSAVS (UNITÉ RÉGIONALE DE SOINS AUX AUTEURS DE VIOLENCES SEXUELLES - CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE LILLE)

- Sensibilisation à la prise en charge de mineurs auteurs de violence sexuelle
- Possibilité de modules complémentaires ou d'ateliers

Documentation : ursavs@chru-lille.fr

SENSIBILISATION À LA CLINIQUE DU PASSAGE PAR L'ACTE SEXUEL TRANSGRESSIF (SSM-ULB)

PROGRAMME :

- 10/2016 : Punir et soigner. Quand la justice impose le soin
- 11/2016 : Quand la demande émane d'un tiers
- 12/2016 : Intrication et étayage ; comment le sujet s'expérimente au travers des espaces thérapeutiques ?
- 01/2017 : Les éprouvés du thérapeute, obstacle ou levier dans la thérapie individuelle ?
- 02/2017 : Thérapies de groupe : carnet de voyage
- 03/2017 : Les enjeux thérapeutiques au sein des institutions. N'ya-t-il que les patients qui clivent ou dévient ?
- 05/2017 : Séance de clôture. Reprise transversale des différents thèmes abordés

PARTICIPATION FINANCIÈRE : 280eur le cycle complet

Informations et inscription à l'adresse suivante : formations@ssmulb.be ou au 02 650 59 79

CONFERENCES ET AUTRES PRESENTATIONS

PROGRAMME DE CONFÉRENCES AU CRP LES MARRONNIERS

GOOD LIVES MODEL : PREMIÈRE RENCONTRES INTERNATIONALES FRANCOPHONES – 20 et 21 octobre 2016. Organisé par le CRP les Marronniers et le Groupe Antigone, Université de Liège.

⇒ Renseignements et inscriptions: event@marronniers.be

PAROLE D'ENFANTS

CONGRÈS DES 20 ANS DE PAROLE D'ENFANTS - LES RENDEZ-VOUS MANQUÉS AVEC LES SOUFFRANCES MUETTES DES ENFANTS – 14-15 novembre 2016. Théâtre Mogador, Paris.

⇒ Renseignements et inscriptions: www.parole.be

HÔPITAUX ROBERT SCHUMAN

11^{ÈME} JOURNÉE D'ÉTUDE : MOMENTS INTIMES : ENTRE PUDEUR, SEXUALITÉ ET FÉMINITÉ – 7 octobre 2016. Alvisse Parc Hotel, Luxembourg.

⇒ Renseignements et inscriptions: Catherine Buffard, tel +352 26 333 9201, email : catherine.buffard@hopitauxschuman.lu

JOURNÉE LÉGALE DE LA SOCIÉTÉ MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE

AVANCÉES DE LA RECHERCHE MÉDICO-PSYCHO-LÉGALE – 10 octobre 2016. Hôpital Saint-Anne, Paris.

⇒ Renseignements et inscriptions: jacquelineparant@orange.fr

JOURNÉE DE FORMATION EN SEXOLOGIE

ORGANISÉE CONJOINTEMENT PAR LA SFSC ET L'ASCLIF – 24 septembre 2016. Hôtel Ibis Tour Eiffel Cambronne, Paris.

⇒ Inscriptions: Gilles Formet 14 rue d'Amphoux 84000 Avignon

ÉTUDES DE CAS

Pour une meilleure organisation, merci de nous prévenir de votre participation aux études de cas ainsi que de votre désir de partager une situation en envoyant un e-mail à centredappui@uppl.be.

Les études de cas ne seront pas organisées durant les mois de juillet et août. Les prochaines dates de rencontre sont reprises ci-dessous :

ÉTUDES DE CAS LIEGE : UPPL 16 QUAI MARCELIS - (LE 1ER MARDI DU MOIS)

⇒ De 9h30 à 12h30

Mardi 6 septembre 2016
Mardi 4 octobre 2016
Mardi 1^{er} novembre (annulée Toussaint)
Mardi 6 décembre 2016

Mardi 3 janvier 2017
Mardi 7 février 2017
Mardi 7 mars 2017
Mardi 4 avril 2017

ÉTUDE DE CAS NAMUR : UPPL 18 RUE DE LA DODANE - (LE 2ÈME MARDI DU MOIS)

⇒ De 9h30 à 12h30

Mardi 13 septembre 2016
Mardi 11 octobre 2016
Mardi 8 novembre 2016
Mardi 13 décembre 2016

Mardi 10 janvier 2017
Mardi 14 février 2017
Mardi 14 mars 2017
Mardi 11 avril 2017

ÉTUDE DE CAS TOURNAI : UPPL 92 RUE DESPARS - (LE 4ÈME JEUDI DU MOIS)

⇒ De 13h30 à 16h30

Jeudi 22 septembre 2016
Jeudi 27 octobre 2016
Jeudi 24 novembre 2016
Jeudi 22 décembre 2016
Jeudi 26 janvier 2017

Jeudi 23 février 2017
Jeudi 23 mars 2017
Jeudi 27 avril 2017



The 31st International Congress of Psychology

ATSA
MAKING SOCIETY SAFER®

35th Annual Research and Treatment Conference
November 2 – 5, 2016
Walt Disney World Swan and Dolphin
Lake Buena Vista, Florida

36th Annual Research and Treatment Conference
September 27-30, 2017
Sheraton Kansas City Hotel at Crow Center & The
Westin Kansas City at Crown Center
Kansas City, Missouri

A poster for the 3rd AIUS Sexogyn conference. It features a stylized figure of a person in a white, angular pose. The text includes '3^{ES} JOURNÉES', 'AIUS SEXOGYMN', and 'MASCULIN / FÉMININ : DIFFICULTÉS DE LA MODERNITÉ'. The dates '7-8 OCTOBRE 2016' and 'MIRABELLE' are also visible.

3^{ES} JOURNÉES
AIUS
SEXOGYMN
MASCULIN / FÉMININ :
DIFFICULTÉS DE LA MODERNITÉ
7-8
OCTOBRE
2016
MIRABELLE

IATSO

International Association for the
Treatment of Sexual Offenders

September 7-10, 2016 at Rigshospitalet,
University Hospital of Copenhagen

Desistance from Sexual Offending –
About Treatment and Other Effective
Approaches

20
Congrès des ans de Parole d'Enfants

LES RENDEZ-VOUS MANQUÉS
avec les souffrances muettes des enfants

L'UPPL met à la disposition un panel de testings aux cliniciens des équipes de santé spécialisées ainsi qu'aux professionnels du domaine. Pour tous renseignements complémentaires, veuillez nous contacter au 069 888 333 ou centredappui@uppl.be.

TESTS DIAGNOSTIQUES ET PSYCHOPATHOLOGIQUES

1. Inventaire Multiphasique de Personnalité du Minnesota 2 (MMPI - 2, Hathaway S.R. & McKinley J.C., 2003),
2. Inventaire Multiphasique de Personnalité du Minnesota pour Adolescent (MMPI-A de Butcher J.N., Williams C.L., Graham J.R., Archer R.P., Tellegen A., Ben Porath Y.S. et Kaemmer B., 1998),
3. Structured Clinical Interview for DSM-IV Axis I Disorders (SCID-I de M. B. First, R.L. Spitzer, M. Gibbon et J.B.W. Williams, 1997),
4. Structured Clinical Interview for DSM-IV Axis II Personality Disorders (SCID-II de M. Gibbon, R.L. Spitzer, J.B.W. Williams, LS Benjamin et M.B. First, 1997),
5. Millon Clinical Multiaxial Inventory-III (MCMI-III de T. Millon PhD, 1994),
6. Millon Adolescent Clinical Inventory (MACI de Millon, Millon & Davis, 1993),
7. Le test de Jesness (adaptation québécoise validée, P.T. Le Blanc et M. Le Blanc, 2001),
8. Echelle de Psychopathie Révisée de Hare (PCL-R, Hare, 1991),
9. California Psychological Inventory (CPI, H. Gough, 1957)
10. Chad Test (R. Davido, 1993),
11. Test de l'Arbre (Koch C., 1958),
12. Inventaire de dépression de Beck (T. Beck, 1974)
13. Questionnaire abrégé de Beck (Cottraux J., 1985),
14. Échelle d'évaluation de la dépression d'Hamilton (HDRS, J. Williams, 1988),
15. Mini Mental State Examination (Folstein, 1975),
16. Inventaire d'anxiété trait-état (Spielberger, 1983),
17. Inventaire d'Anxiété : Questionnaire d'auto-évaluation de C.D. Spielberger et al. (1983).

TESTS PROJECTIFS

1. Rorschach (cotation classique + manuel de cotation et d'interprétation en système intégré d'Exner),
2. Thematic Apperception Test (TAT de Murray, H. & Bellak, L., 1943),
3. Test de frustration pour adultes (Rosenzweig, S., Pichot, P. & Danjon, S., 1965),
4. test des phrases à compléter (Rotter J.B. & Willerman B., 1949),
5. Le Szondi.

ÉCHELLES D'INTELLIGENCE

1. L'Echelle d'intelligence pour adultes (WAIS-III, Wechsler D., 2000),
2. L'Echelle d'intelligence pour adultes (WAIS-IV, Wechsler D. 4^e Edition, 2011)
3. L'Echelle d'intelligence pour enfants, troisième et quatrième édition (WISC III et IV, Wechsler D. 1996 et 2005),
4. Les Matrices Progressive de Raven (PM 38 de Raven J. et Raven J.C., 1938),
5. Le test de copie d'une figure complexe (Rey A., 1942),
6. Test du dessin d'un bonhomme (Goodenough, F. & Pasquasy, R., 1957),
7. Test Moteur de Structuration Visuelle (Bender, 1967),
8. Test d'attention concentrée d2 (Brickenkamp, 1967),
9. Test des structures rythmiques (Stambak M., 1951),
10. Test D48 (Pichot P, 1948),
11. Test de raisonnement 85 (Rennes, 1959).

ÉCHELLES DE RISQUE

1. Historical-Clinical- Risk-20 items (HCR-20, Webster et al, 1997),
2. Violence RiskAppraisal Guide (VRAG, Quinsey et al, 1998),
3. Sex Offenders Risk Appraisal Guide (SORAG, Quinsey et al, 1998),
4. Sex Violence Risk-20 items (SVR-20, Boer et al, 1995),
5. Statique-99R (Hanson & Thornton, 1999 ; Règles de codage révisées - 2003, Harris, Phenix, Hanson & Thornton, 2003),
6. Stable-2007 (Hanson et Harris, 2007) ; Version révisée 2012 (Fernandez, Harris, Hanson & Sparks, 2012),
7. Acute-2007 (Hanson et Harris, 2007),
8. JuvenileSexOffenderAssessment Protocol - II (JSOAP- II de Prentky&Rightand, 2001),
9. Structured Assessment of Violence Risk in Youth (SAVRY, Bartel, Borum et Forth, 2000).
10. Estimate of Risk of Adolescent Sexual Offense Recidivism (ERASOR v 2.0 de James R. Worling, Ph.D., & Tracey Curwen, M.A. 2001)

DIVERS QUESTIONNAIRES

Anamnestic

Le Questionnaire d'investigation clinique pour les auteurs d'agression sexuelle (Q.I.C.P.A.A.S, Balier CI, Ciavaldini A et Girard-Khayat M, 1997).

Les variables comportementales

1. Questionnaire d'Aggression de Buss et Perry (1992),
2. Echelle d'impulsivité de Barratt (1994),
3. Echelle d'impulsivité UPPS.

Les antécédents familiaux

1. Parental Bonding Instrument (PBI, G. Parker, H. Tupling et L.B. Brown, 1979),
2. Childhood Experience of Care and Abuse interview (CEC, Bifulco et al. 1994),
3. Childhood Experience of Care and Abuse Questionnaire (CECA.Q, Bifulco, A, Bernazzani O, Moran PM & Jacobs C, 2005).

Les distorsions cognitives

1. L'échelle des distorsions cognitives de Bumby - Viol (échelle de cognition n°1) (Bumby, 1996),
2. L'échelle des distorsions cognitives de Bumby - Aggression sexuelle d'enfants (échelle de cognition n°2) (Bumby, 1996),
3. Questionnaire sur les attitudes sexuelles (Hanson, 1994),
4. Echelle d'évaluation de la peur d'être mal jugé ("Guide national d'évaluation relatif au traitement des délinquants sexuels" Volume IV de R. Karl Hanson et de David Thornton (facultatif Ministère du Solliciteur général du Canada, Ottawa) (1999-2002)
5. Echelle d'évaluation de Miller sur l'intimité sociale (Miller, 1982),
6. Echelle d'évaluation de l'isolement social et de la détresse (Watson D et Friend R, 1969),
7. Echelle de solitude UCLA (Russel D, Peplau L et Cutrona C, 1980),
8. Child Molest Empathy Measure (CMEM, Fernandez, Marshall, Lightbody & O'Sullivan, 1999)

Les habiletés sociales

1. Test d'intelligence sociale (O'Sullivan M et Guilford JP, 1976),
2. Test d'évaluation de la maîtrise des émotions ("Guide national d'évaluation relatif au traitement des délinquants sexuels" (Volume IV) de R. Karl Hanson et de David Thornton (facultatif Ministère du Solliciteur général du Canada, Ottawa) (1999-2002)),
3. Répertoire de la colère de Buss-Durkee (Buss A et Durkee A, 1957),
4. Evaluation de la maîtrise de soi chez les délinquants sexuels (Goguen Bc, Yates PM et Blanchard L, 2000),
5. Le questionnaire de désirabilité sociale de Crown et Marlow (1960, traduction par T. Pham, 1999),
6. Questionnaire de Mehrabian et Epstein,
7. Evaluation de la frustration (Rosenzweig, 1948),
8. Echelle d'évaluation de la solitude (UCLA) (Russell D., Peplau L. et Cutrona C., 1980).

L'empathie

1. Questionnaire d'empathie (Rosenberg),
2. Questionnaire UOT (traduction Pham et Amico, 1994),
3. Questionnaire « Child Molester Empathy Measure » (Fernandez, Marshall, Lightbody et O'Sullivan, 1999),
4. Questionnaire « Rapist Empathy Measure » (Fernandez et Marshall, 2003).

Divers

1. Inventaire d'alliance thérapeutique (Horvath AO, Greenberg LS, 1989),
2. Questionnaire sur le processus d'aide (Wollert RW, 1986), G
3. Grille d'évaluation du déni et de la minimisation chez les agresseurs sexuels (McKibben A., 1995).

Jeux pédagogiques / photolangage

1. Brin de Jasette (2011)
2. Shalimar (2008)